

GROUPE CET

Des professionnels de l'expertise
technique à votre écoute



Global Compact France COP n°6

février 2022



Sommaire



Communication sur le progrès : actions mises en place sur les 12 derniers mois et résultats :

1. Principes relatifs aux droits de l'Homme
2. Principes relatifs aux conditions de travail
3. Principes relatifs à l'Environnement
4. Principes relatifs à la lutte contre la corruption



1 - Droits de l'homme

COP n°6



- **Préambule**

- ✓ Le Groupe CET-CERUTTI est une entreprise à taille humaine intervenant exclusivement sur le territoire français.
- ✓ Nous n'utilisons que des prestataires nationaux ayant leur activité en France, avec pour les plus importants une démarche RSE bien ancrée et volontariste tels que :
 - Desautel (maintenance extincteurs) qui est certifié ISO 9001 et ISO 50 001,
 - Suez (D3E) certifié ISO 9001, 14 001 et 50 001,
 - La Poste avec 100% neutralité carbone,
 - Lyreco qui propose une large gamme de produits écoresponsables en plus des certifications ISO 9001 et 14001,
 - Orange qui a mis en place un plan stratégique nommé Engage 2025 autour d'actions fortes sur 11 ODD fixés par l'ONU,
 - Le Groupe BPCE, adhérent Global Compact, est certifié ISO26000 et a développé un plan stratégique sur 2018-2020 et le reconduit de 2021 à 2024 (TEC 2020),
 - Ou encore Randstad et Dekra.
- ✓ Nous n'employons aucun travailleur détaché.
- ✓ Nos entreprises partenaires principales favorisent l'insertion professionnelle de personnes en situation d'handicap.



2 - Conditions de travail

COP n°6



- **Développement de la diversité**

- ✓ Notre Comité de Direction (CODIR) est composé à 42% de femmes et à 58% d'hommes, contre 36% de femmes et 64% d'hommes en 2020.
La proportion de femmes en France dans les instances de direction se situe entre 18,5 % et 24,2 % selon une étude internationale réalisée par KPMG pour les Assises de la parité pour les PME et ETI non cotées.
- ✓ Sur les 12 derniers mois : recrutement de 49% de femmes et 51% d'hommes.
- ✓ Intégration de collaborateurs sans expérience préalable de notre métier / secteur d'activité (42% des recrutements sur les 12 derniers mois).
- ✓ Embauche et maintien dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap avec aménagement de poste de travail, contenu et horaires (2,3% de notre effectif).
- ✓ Présence de collaborateurs de moins de 26 ans (6,45% de notre effectif) mais également des collaborateurs de plus de 55 ans (16,6% de notre effectif).



2 - Conditions de travail

COP n°6



- **Développement des compétences**
 - ✓ De nombreux moyens sont mis en place : tutorat, formations internes, e-learning, formations externes, préparation et présentation de candidats aux titres de Technicien Expert d'Assurance et Certification EEA (Experts Evaluateurs et d'Assurance).
 - ✓ Sur les 12 derniers mois : 70% des collaborateurs ont suivi une action de formation (nouvelle convention IRSI, évolution du progiciel métier, formations techniques), pour un total de 2 718 heures.
 - ✓ Participation aux corrections des examens de certifications de la profession.
 - ✓ Obtention de la certification Qualiopi pour CET FORMATION, filiale du Groupe, s'appuyant sur des experts engagés dans la transmission du savoir pour nos collaborateurs et nos clients.





2 - Conditions de travail

COP n°6



- **Evolutions internes**

- ✓ Accent important mis sur l'évolution interne des collaborateurs : 2,3% des collaborateurs ont ainsi été promus à un poste supérieur ces 12 derniers mois :
 - d'Expert à Responsable d'Agence
 - d'Expert à Expert référent
 - d'Assistante à Responsable administrative et qualité

- **Aménagement du temps de travail**

- ✓ Afin de favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale, nos collaborateurs peuvent aménager leur temps de travail.
- ✓ Augmentation du télétravail accompagné d'un équipement de matériel professionnel nomade et de la Softphonie : nous sommes passés de 1 jour à 2 jours de télétravail par semaine (Charte Télétravail).
- ✓ Après les confinements dus à la Covid-19, le télétravail a été maintenu sur la base du volontariat.



3 - Environnement

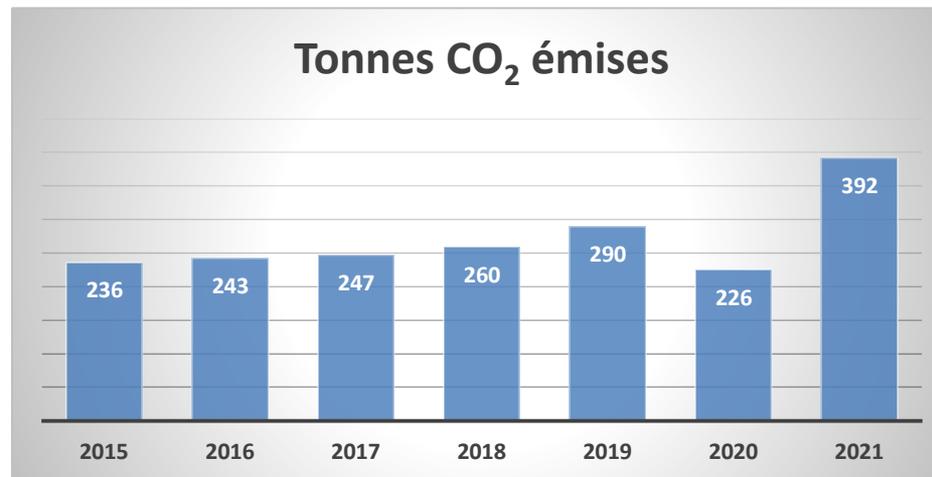
COP n°6



- **Baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

Cela fait partie des objectifs du groupe concernant le thème Environnement. Compte tenu de notre activité (expertise pour assurances), les déplacements en voiture constituent le principal contributeur à l'émission de GES. Les principales actions mises en place précédemment pour réduire – à activité constante – les émissions de GES ont été poursuivies.

NB : En 2020, en raison des confinements successifs, les déplacements ont été fortement réduits. De plus, notre parc automobile est passé de 68 véhicules en 2019 à 99 véhicules en 2021. Ce qui a impacté notre émission de tonnes en CO₂.



Groupe CET-CERUTTI – COP n°6 – Global Compact France



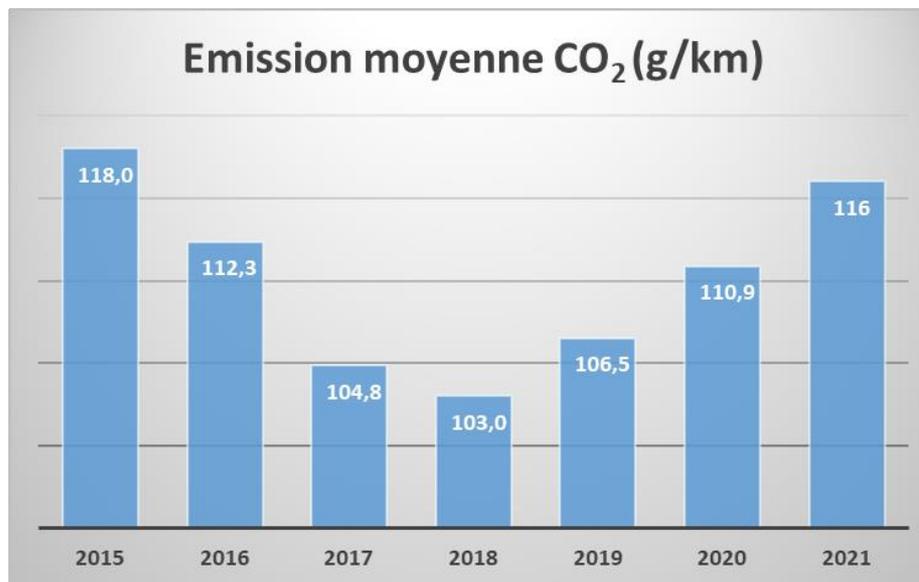


3 - Environnement

COP n°6



- **Renouvellement progressif de la flotte de véhicules**, avec priorité donnée aux véhicules à faible taux de CO₂ / km (incluant la mise en place progressive de véhicules hybrides avec priorité aux experts intervenants sur les grandes agglomérations). Cette action ne se lit cependant pas dans le suivi du taux de CO₂ / km moyen, compte-tenu de l'évolution progressive des normes de mesure de ces dernières.



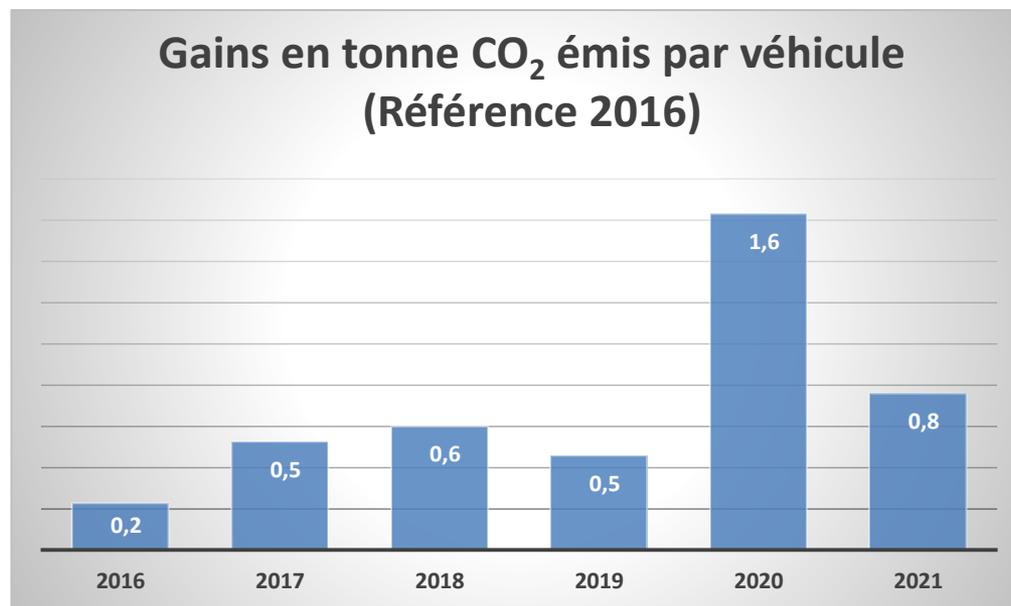


3 - Environnement

COP n°6



- ✓ Le cumul de l'ensemble de ces facteurs conduit à un gain en 2021 de 0,8 tonnes de CO₂ émis par véhicule (année de référence 2016)





3 - Environnement

COP n°6



- ✓ **Poursuite du développement des audio et visio-conférences** : le changement de solution de visio-conférence que nous avons opéré début 2020 ne nous permet plus de dénombrer le nombre de ces dernières, ainsi que le nombre de participants. La pandémie Covid-19 a clairement donné un coup d'accélérateur très important aux visio-conférences, et cela tant en interne qu'avec nos clients et partenaires. Cette pratique restera ancrée dans nos modes de fonctionnement post-Covid, même si certaines réunions sont ou seront de nouveau en présentiel.
- ✓ **Poursuite des expertises à distance** : là aussi, fort développement de cette modalité d'expertise depuis début 2020 en réponse à la demande croissante de nos clients de les accompagner dans cette modalité d'expertise. Cela représente environ 3% de nos expertises.

Malgré la levée progressive des restrictions liées à la pandémie Covid-19, nous avons fait le choix de conserver ces nouveaux modes de travail.





3 - Environnement

COP n°6



- **Gestion Electronique des Documents (GED)**

L'objectif est de diminuer sensiblement, à activité constante, la consommation de papier, d'encre et de l'énergie associée. Les actions mises en place :

- ✓ Poursuite du déploiement d'outils de travail favorisant les usages numériques pour l'ensemble des parties prenantes et l'archivage : gestion dématérialisée des notes de frais
- ✓ Renouvellement de la flotte de copieurs plus écologiques et moins énergivores
- ✓ Augmentation de la dématérialisation des envois en courrier recommandé
- ✓ Mise en place d'une newsletter dématérialisée interne à la place du journal papier

Cela s'est traduit par une baisse de 17 % du nombre de copies effectuées par rapport à l'année précédente.





3 - Environnement

COP n°6



- **Poursuite des usages autour de l'utilisation du papier :**
 - ✓ Réduction de 12,5% du grammage papier (70 g/m² vs.80 g/m²)
 - ✓ Utilisation de papier Ecolabel, FSC, PEFC et recyclable
 - ✓ Impressions par défaut en noir et blanc recto/verso
 - ✓ Réalisation des cartes de visites chez un partenaire en papier FSC





3 - Environnement

COP n°6



- **Poursuite d'une politique d'achat axée sur du matériel et des fournitures plus durables et respectueuses de l'environnement :**
 - ✓ Développement de l'utilisation de matériel reconditionné : PC portables et tablettes en complément des téléphones mobiles
 - ✓ Matériels de bureau de préférence de classe d'efficacité énergétique A ou A+
 - ✓ Ampoules led à longue durée d'utilisation (environ 25 000 heures)
 - ✓ Cadeaux de fin d'année en bambous issus de forêts durables





3 - Environnement

COP n°6



- **Poursuite de nos actions de recyclage**

- ✓ Continuité du **tri sélectif** pour le recyclage du papier, des bouteilles en plastique, des canettes et des gobelets sur l'ensemble de nos agences. Ainsi nous participons, grâce à notre entreprise partenaire, à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap afin de retrouver une activité professionnelle valorisante.
- ✓ **Destruction d'archives** papier afin de concilier confort de travail, gain de place tout en s'impliquant dans une démarche de recyclage responsable dans un broyeur agréé selon la norme DIN 66 399 tout en respectant la confidentialité des données de nos clients. Notre entreprise partenaire principal favorise l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.
- ✓ Recours à la **collecte D3E** (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans l'ensemble de nos agences pour un recyclage dans le respect le plus strict de la réglementation.
- ✓ Dans le cadre des protocoles sanitaires Covid-19, mise à disposition de nos collaborateurs de **masques filtrants en tissus lavable et réutilisables** au lieu de celui chirurgical à usage unique. Nous sommes en cours d'étude pour la mise en place de containers de récupération des masques à usage unique.





4. Lutte contre la corruption

COP n°6



- **Charte de déontologie**
 - ✓ En annexe des descriptifs de fonction, elle est signée par 100% de nos collaborateurs et collaboratrices.
- **Conflit d'intérêts**
 - ✓ Nous avons fait le choix de ne pas développer certaines activités connexes à notre métier d'expertise en assurance – expertise d'assurés, réparation en nature - qui pourraient potentiellement devenir source de conflit d'intérêt. Ces prestations représentent 0% de notre activité.
- **Lutte contre le travail dissimulé**
 - ✓ Demande systématisée à l'ensemble des prestataires et intervenants extérieurs de justifier de la liste des travailleurs étrangers, extrait KBIS, attestation de vigilance URSSAF et RC professionnelle.